

PCAET 2021 - 2026

Plan Climat Air-Énergie Territorial

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC DU LUNDI 31 MAI AU JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021 INCLUS

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21) et conformément à la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne s'est engagée dans l'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le projet de PCAET a été arrêté par délibération n°201207 du Conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Le PCAET définit les objectifs et un plan d'actions afin de :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet.

Le dossier de consultation est mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'agglomération et comprend :

- La délibération
- Le diagnostic du territoire
- La stratégie territoriale
- Le plan d'actions
- L'évaluation environnementale
- Les synthèses du projet (une version à destination du grand public et une version à destination des partenaires techniques)
- L'avis du préfet de Région
- L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale
- Le mémoire de réponse à ces avis

Le dossier pourra être consulté :

- En format papier à la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne - 5, cours de l'Arche Guédon à Torcy - 772007 Marne-la-Vallée CEDEX 1
Du lundi au vendredi, de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h (sur rendez-vous au 01 60 37 24 24)
- En format numérique sur le site internet de l'Agglomération

www.agglo-pvm.fr/actions-et-projets/environnement/plan-climat-air-energie-territorial

Les remarques et questions pourront être consignées :

- Sur un registre ouvert à l'Hôtel d'agglomération
- Par voie électronique via le formulaire de contact dédié sur le site internet de l'Agglomération
- Par courrier simple à : Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne - 5, cours de l'Arche Guédon à Torcy - 772007 Marne-la-Vallée CEDEX 1

À l'issue de la consultation, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et mise en ligne sur le site Internet de la Communauté d'agglomération. Le projet de Plan climat air énergie territorial pourra être modifié pour tenir compte des avis, et sera soumis à approbation du Conseil communautaire de Paris - Vallée de la Marne.

Le présent avis est mis en ligne sur le site Internet et affiché au siège de la communauté d'agglomération 15 jours avant l'ouverture de la consultation du public.